

CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 31 JANVIER 2011, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : Vincent Challandes

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010
3. Projet de convention de fusion
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

M. Challandes ouvre la séance à 20h00. Il donne lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications ou des adjonctions à y apporter. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour pourra être suivi comme proposé.

1. Appel

- 11 personnes présentes
- 1 personne excusée : Mme F. de Montmollin
- 2 personnes absentes : Mme E. Deluz et C. Soguel

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010

Aucune remarque.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Projet de convention de fusion

Le Conseil communal explique qu'il ne demande pas au Conseil général un refus de la convention, mais un processus de retrait momentané.

Il en donne les explications ci-dessous.

Tout d'abord, Mme Charrière met l'accent sur certaines sommes budgétisées qui paraissent disproportionnées, en citant en exemple les quelque CHF 900'000,- prévus pour les indemnités du futur Conseil communal.

Mme Widmer et M. Wälti renchérissent en mentionnant que les finances de la commune sont saines. Il y a encore beaucoup d'investissements à faire et les priorités de la commune fusionnée ne seront sûrement pas les mêmes.

M. Charrière dit que Valangin a les moyens de se mettre en attente, et d'investir sur notre commune pendant qu'on peut encore. Selon lui, par la suite, on sera traité comme quantité négligeable.

On se met en attente, et un jour ou l'autre on fusionnera avec l'une ou l'autre des propositions, mais en connaissance de cause.

Différentes interventions toutes sur le même sujet : la commune a les moyens de se retirer momentanément et de voir ce qui se passe par la suite.

Le Conseil communal continue les pourparlers avec la ville de Neuchâtel, qui a comme projet de fusionner plusieurs communes du Littoral et de créer le Grand Neuchâtel, mais pas avant 2016 au mieux.

M. Robert pense que le coefficient proposé par le comité de fusion du Val-de-Ruz, à 61 points, est illusoire. Il préfère également surseoir à la fusion.

Il est relevé qu'il est préférable de mettre une réserve sur la fusion du Val-de-Ruz et voir ce que propose Neuchâtel. On pourra toujours se décider après coup pour une fusion soit avec l'un soit avec l'autre.

Mme Dubach exprime la position minoritaire du Conseil communal. Elle mentionne que si le Conseil général ne veut pas que la population s'exprime, il faut le dire au plus tôt. Elle estime que l'on devrait laisser la population voter.

M. Charrière dit qu'il ne faut pas se laisser piéger. Si on se met en observation c'est plus honnête vis-à-vis des citoyens.

M. Morand pense que le budget Val-de-Ruz n'est pas réaliste, que ce budget a été fait pour faciliter le vote des citoyens.

M. Robert renchérit sur le fait que la population a élu un Conseil général qui est censé prendre les bonnes décisions. Il propose aussi de descendre le point d'impôts à 60.

La votation pour la fusion aura lieu une fois ou l'autre, mais pour l'instant on sursoit au processus, mais à l'avenir dans 3, 4, 8 ou 10 ans, on pourra de manière très démocratique poser la question : est-ce que vous voulez fusionner avec le Val-de-Ruz ou avec Neuchâtel ?

M. Wälti ajoute que depuis 5-6 ans on a les moyens d'investir et on pourrait poursuivre les investissements. Ensuite, on pourra parler de fusion, bien que selon lui, il s'agira plus d'une absorption que d'une fusion.

M. Allemann dit qu'il adhère totalement avec ce qui a été dit jusqu'à présent. Il ajoute que Valangin a toujours été le village le plus mal aimé du district.

M. Charrière dit qu'on sera aussi oublié dans le cadre des transports, avec le Transrun qui se dessine.

M. Wälti donne quelques précisions sur le Transrun. Pour le moment, cela reste au statu quo, puisque le projet n'a pas encore le soutien financier fédéral.

M. Balmer demande si c'est judicieux de voir avec Neuchâtel si c'est dans un avenir trop lointain. Il suggère que le Conseil communal ne perde pas de temps avec ce projet.

M. Vieira dit qu'on a la chance d'être associé aux deux projets et qu'il est intéressant de voir quelles directions Neuchâtel prendra. Il faut que l'on se tienne informé si on veut choisir en connaissance de cause.

Mme de Pourtalès dit que c'est honnête vis-à-vis de la population.

Mme Charrière mentionne que d'autres communes approchées par Neuchâtel, sont également dans un processus de fusion comme Valangin. Ce seront des communes qui auront une grande démocratie pour présenter deux projets de fusion.

Après toutes ces interventions, M. Challandes pose la question au Conseil général :

Etes-vous pour ou contre la proposition du Conseil communal de se retirer momentanément du processus de fusion avec le Val-de-Ruz ?

Au vote, le Conseil général à l'unanimité décide de se retirer du processus.

M. Wälti ajoute que le leitmotiv du canton c'est fusion, fusion. Il y a pléthore d'administration. Si le canton voulait innover, il proposerait une commune, un canton.

Mme Charrière mentionne que Valangin va se retrouver seul pendant quelques années. Il faudra se faire entendre et s'investir au niveau des syndicats, il faudra faire de nouvelles conventions, cela ne sera pas simple. Elle lance un appel à toutes les personnes présentes pour le futur des autorités.

4. Informations du Conseil communal

Mme Dubach annonce deux séances du Conseil général : une le jeudi 10 mars 2011 pour demander un crédit supplémentaire pour les travaux du PGEE, pour finir le quartier de Biolet et éventuellement, si le dossier est assez avancé, donner des informations au niveau d'Harmos, et la séance ordinaire pour les comptes, le lundi 4 avril 2011.

5. Divers

M. Robert demande au Conseil communal d'étudier la baisse du coefficient fiscal.

La commission des finances étudiera cette proposition.

Mme Widmer dit que les finances sont meilleures, mais que l'on n'a pas la maîtrise des taux d'intérêt des emprunts faits. Il faut rester prudent, mais la question va être étudiée.

Elle ajoute que l'on bénéficie pour l'instant de taux très très bas.

M. Wälti est assez opposé à faire un concours sur la fiscalité. Si on peut baisser, il en sera très heureux, mais il faut être très prudent. Avant on recevait de la péréquation et maintenant la commune est contributrice.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 20h45.

Le président

L'administratrice